

**Note explicative de synthèse n° 2019-22/CCOG-DGAS-FI
relative au budget du SPIC du Port de l'Ouest : vote du budget primitif de l'exercice 2019**

Mesdames et Messieurs, les Conseillers Communautaires ;

J'ai l'honneur de vous **présenter la note de synthèse du budget primitif 2019 du SPIC du Port de l'Ouest.**

Le montant total du projet de budget primitif de l'exercice 2019, qui est soumis au vote de l'Assemblée délibérante s'élève, les deux sections confondues, à **7 659 660 €.**

Ce projet de budget comprend :

- Pour la section de fonctionnement ; des prévisions qui s'élèvent en 2019 à **2 647 023 €.** Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes.

DÉPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
2 647 023 €	2 647 023 €

- Pour la section d'investissement ; des prévisions 2019 qui s'établissent à **5 012 637€.** Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
5 012 637 €	5 012 637 €

La Présidente indique que ces crédits doivent intégrer, pour les deux sections, les reports 2018 (restes à réaliser et résultats reportés de l'exercice 2018). **A ce titre, le vote du Conseil Communautaire ne porte que sur les crédits nouveaux.**

Le rapport de présentation dudit budget détaille les données budgétaires du budget primitif 2019 du Port de l'Ouest.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

De voter le présent budget :

- Par nature au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement pour les crédits non individualisés ;
- Au niveau des opérations pour les crédits d'investissements individualisés

De ce qui précède, je vous demande de bien vouloir délibérer.



La Présidente

Sophie CHARLES

**DELIBERATION N° 2019-22/CCOG-DGAS-FI
relative au vote du budget primitif 2019 du SPIC du Port de l'Ouest.**

L'An Deux Mille dix-neuf le vendredi douze avril, à onze heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

**Conseillers en exercice
= 31**

Présents.....	15
Absents	14
Procurations.....	02
Votants	17

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 6 avril 2019.

Publiée le : 06 JUIN 2019

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FERREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice - **M. ANELLI** Serge, 6^{ème} Vice-Président - **M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **M. NESMON** Jean, Conseiller - **M. PESNA** Bendy, Conseiller - **Mme SAÏTI** Diana, Conseillère - **M. SELIER** Bernard, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère.

ABSENTS EXCUSES :

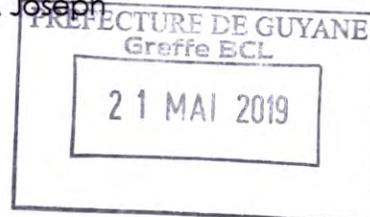
- **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **Mme CHARLES** Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère.

ABSENTS NON EXCUSES :

- **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller - **M. VERDAN** Michel, Conseiller.

PROCURATIONS :

De **M. JACOBIE** Micky à **M. PESNA** Bendy
De **M. CHAUMET** Chris à **M. VERDA** Joseph



Le quorum n'étant pas atteint lors de la séance du 5 avril 2019 pour la suite des points à l'ordre du jour, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND Jean, 9^{ème} Vice-Président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

DELIBERATION N° 2019-22/CCOG-DGAS-FI
relative au vote du budget primitif 2019 du SPIC du Port de l'Ouest.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (**CGCT**), notamment ses articles L 2312-1, L 2313-1 et 5211-26 ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République (**ATR**) ;

VU le rapport de présentation du budget primitif 2019 du budget annexe du Port de l'Ouest transmis aux membres du conseil communautaire ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission des Finances du 1er avril 2019 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir échangé sur les prévisions de l'exercice budgétaire 2019 ;

DECIDE de voter le budget primitif 2019 du SPIC du Port de l'Ouest en ces termes :

- Pour la section d'exploitation ; des prévisions qui s'élèvent en 2019 à **2 647 023€**. Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes.

DÉPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
2 647 023€	2 647 023€

- Pour la section d'investissement ; des prévisions 2019 qui s'établissent à **5 012 637 €**. Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
5 012 637 €	5 012 637 €

AUTORISE la présidente à satisfaire aux obligations afférentes.

VOTE => Pour = 15

Contre = 0

Abstention = 2 M. PESNA (M. JACOBIE)

Fait à Mana, le 12 avril 2019

Pour extrait conforme.



La Présidente

Sophie CHARLES



Ouest Guyane

un territoire, des projets, un avenir

**BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2019
DU SPIC PORT DE L'OUEST GUYANAIS**

RAPPORT DE PRESENTATION

I / PRESENTATION GENERALE

Les prévisions budgétaires totales 2019 du budget du SPIC du Port de l'Ouest Guyanais s'élèvent à **7.659.660 €** contre 5.283.288 € en 2018 sections d'investissement et d'exploitation confondues.

Il est à noter que les prévisions budgétaires de 2019 sont équilibrées après affectation des résultats cumulés d'exploitation. Par conséquent, le vote du conseil communautaire ne porte que sur les crédits nouveaux inscrits au budget annexe primitif 2019.

Ces prévisions se répartissent comme suit :

Pour la section d'exploitation : ces prévisions s'élèvent en 2019 à **2.647 023€** contre 2.912.544 € en 2018. Elles sont équilibrées en dépenses et recettes.

DÉPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
2.647 023 €	2.647 023 €

Pour la section d'investissement : ces prévisions pour 2019 s'établissent à **5.012.637,00 €** contre 2.370.744€ en 2018. Elles sont équilibrées en dépenses et recettes.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
5.012.637 €	5.012.637 €

II / LA SECTION D'EXPLOITATION

A / LES DEPENSES D'EXPLOITATION

Les prévisions des dépenses d'exploitation pour 2019 sont de **2.647 023 €**.

Les dépenses se traduisent ainsi qu'il suit par chapitre :

- 011 – Les charges à caractère général s'établissent à hauteur de **519.889 €** en 2019 contre 522.402,44 € en 2018, dont 50.848.09 € de restes à réaliser de 2018.
- 012 – Les charges de personnel et frais assimilés sont estimées à **370.000 €**.
- 022 – Dépenses imprévues budgétées à hauteur de **64.050 €**.
- 65 – Autres charges de gestion courante. Ce chapitre regroupe la somme des intérêts de la dette pour **11.500 €**.
- 67 – budgété à hauteur de **10.000 €**.
- 023 – virement à la section d'investissement de **1.590 620€**.
- 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections. Ce chapitre budgétaire regroupe les crédits relatifs aux dotations aux amortissements et aux provisions. Elles sont estimées à **30.116 €**.

B/ LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les prévisions de recettes d'exploitation pour 2019 sont de **2.647 023 €**.

Les recettes prévisionnelles par chapitre s'établissent comme suit :

- 70 – ventes de produits fabriqués, prestations recettes évaluées à la somme de **349.660 €** pour l'exploitation du port en régie.
- 74 – dotations et participations : Elles comprennent la dotation globale de décentralisation pour **495.340,00 €**.
- R 002 : excédent de fonctionnement reporté : **1 802 023,02 € à la suite de l'affectation de résultat de 2018 de 318 192,25€** (avant l'affectation du résultat il était de 2.120.215,27 €).

III/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à **5.012.637 €** en 2019. Ces dépenses se répartissent par chapitres de la manière suivante :

- 20 – Immobilisations incorporelles à hauteur de **10.000 €** dont 2.890 € de reste à réaliser de l'exercice 2018.
- 21 – Immobilisations corporelles à hauteur de **100 000 €** et 55.176,88 € de restes à réaliser de l'exercice 2018.
- Total des opérations d'équipement budgété à hauteur de **4.255 000 €**, et 216.509,39 de restes à réaliser de l'exercice 2018. Les propositions nouvelles pour la somme totale de 4.255.000 € concernent les opérations suivantes :
 - **1605 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA CAPITAINERIE : 30.000 €.**
 - **1708 - TRAVAUX DE FRANCHISSEMENT DU MARONI PHASE2 : 2.400.000 €.**
 - **1812 - TRAVAUX DE REPARATION DU QUAI : 200.000 €.**
 - **1813 - ETUDES EXTENSION ZONE D'ACTIVITE PORTUAIRE : 450.000 €.**
 - **1814 - TRAVAUX DE MODERNISATION ORGANISATION BAC : 125.000 €.**
 - **1905 - TRAVAUX DRAGAGE DU MARONI : 900.000 €.**
 - **2920 - ETUDES DRAGAGE DU MARONI : 150.000 €.**
 - **001– Solde d'exécution négatif reporté budgété à hauteur de 373.060,01 €.**

B/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à **5.012.637 €** en 2019. Ces recettes se répartissent par chapitre de la manière suivante :

- 13 - subvention d'investissement à hauteur de **2 844 000 €** et 217.408,90 € de restes à réaliser de l'exercice 2018.
- 10 – Dotations, fonds divers et réserves au titre du FCTVA à hauteur de **12.300,10 €** dont 2.299,62 € de restes à réaliser de l'exercice 2018.
- 106 -Réserves – correspond à l'affectation du résultat de 2018 : **318 192,25 €.**
- 021 – Virement de la section de fonctionnement : **1.590 620 €** sont dégagés afin d'équilibrer la section d'exploitation.
- 040 – Opération d'ordre d'investissement à hauteur de **30.116 €** qui correspondent aux amortissements des immobilisations.

